Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_260-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent , *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane ; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, *RAFFIN Karine (suppléante)*, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE MEAUX Vincent, LE PESSOT Damien, LOZAC'H Claude, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**85 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	68
Procurations	06
Votants	**74**
Absents	11

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1er juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_260-DE

Délibération

DEL2026-07-260 **ADEUPA : AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2024-2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.132-6 relatif aux agences d'urbanisme ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2026 et l'enveloppe dédiée ;

Considérant que l'ADEUPa constitue un outil mutualisé d'ingénierie territoriale au service de ses membres, intervenant dans les domaines de l'observation, de la planification, de la prospective et de l'aide à la décision publique ;

Considérant que l'ADEUPa accompagne Guingamp-Paimpol Agglomération dans la réalisation d'études, d'observatoires et de missions d'ingénierie territoriale, notamment en matière d'habitat, d'urbanisme, de planification, d'économie et de transitions territoriales ;

Considérant que la convention cadre 2024-2026 prévoit les modalités de partenariat et de financement entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'ADEUPa ;

Ne prennent pas part au vote Messieurs LE MEAUX Vincent et ECHEVEST Yannick

Entendu l'exposé de Madame La Vice-présidente, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération avec 03 abstentions (JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick et LE MEUR Frédéric) et 71 voix POUR :

- Décide d'approuver l'avenant 2026 à la convention 2024-2026 avec l'ADEUPa ;
- Décide d'approuver le montant de la contribution financière pour l'année 2026, fixé à 101 210 € ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Vice-Président,
Virginie DOYEN

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY